

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 12.17.2016

Page 1 sur 9

Indicateur diphénylcarbazine

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Indicateur diphénylcarbazine

Code produit : DC2005SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Produits chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

États-Unis

AquaPhoenix Scientific, Inc.

860 Gitts Run Road

Hanover, PA 17331

1-717-632-1291

Ligne d'urgence :

Canada

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Liquides inflammables, catégorie 3

Irritation des yeux, catégorie 2A

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition unique, catégorie 3, système nerveux central

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation de la peau.

H336 Peut causer de la somnolence ou du vertige

Déclarations de mise en garde :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le contenant bien fermé.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 12.17.2016

Page 2 sur 9

Indicateur diphénylcarbazine

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser de l'équipement électrique, de l'équipement de ventilation et des systèmes d'éclairage antidéflagrants.

P242 Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

P264 Bien se laver la peau après utilisation.

P261 Éviter de respirer les poussières, les émanations, les gaz, les brouillards, les vapeurs, les aérosols.

P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser les agents recommandés dans la section 5 pour l'extinction.

P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux : rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.

P321 Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P302+P352 En cas de contact avec la peau : laver à l'eau savonneuse.

P332+P313 En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin.

P304+P340+P312 En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

P405 Entreposer dans un endroit fermé à clé.

P403+P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé.

P501 Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 67-64-1	Acétone	99.37
Numéro CAS : 140-22-7	1,5-Diphénylcarbazine	0.63

Informations supplémentaires : Aucun(e)

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies aériennes non obstruées

Consulter un médecin en cas de malaise

Après un contact avec la peau :

Non déterminé ou non disponible

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposé doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 12.17.2016

Page 3 sur 9

Indicateur diphénylcarbazine

Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage
Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche
Consultez un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser de l'eau (uniquement en brouillard), un produit chimique sec, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs
Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à des sources d'inflammation lointaines et provoquer un retour de flamme
Ce liquide est volatile et peut générer une atmosphère explosive

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale fermée hermétiquement

Précautions particulières :

Couper les sources d'inflammation
Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de combustion
L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate
Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels
Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection
Méfiez-vous des vapeurs qui s'accumulent, elles peuvent former des concentrations explosives
Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des zones basses

Précautions environnementales :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 12.17.2016

Page 4 sur 9

Indicateur diphenylcarbazine

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement
Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection
Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions
Recueillir avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels)
Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux

Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.
Éviter d'inhalier le brouillard ou la vapeur.
Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver le conteneur bien fermé.
Protéger contre le gel et les dommages matériels.
Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.
Entreposer loin de toute source d'inflammation (flamme nue, surfaces chaudes, exposition à la lumière directe du soleil, sources d'étincelles).

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
ACGIH	Acétone	67-64-1	ACGIH MPT 500,0 ppm
	Acétone	67-64-1	ACGIH LECT 750,0 ppm
United States (OSHA)	Acétone	67-64-1	OSHA LEP MPT 1.000 ppm (2,400 mg/m ³)
NIOSH	Acétone	67-64-1	NIOSH LER MPT 250,0 ppm (590,0 mg/m ³)

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Il peut être requis de surveiller la concentration de substances dans la zone respiratoire des travailleurs ou sur le lieu de travail en général pour confirmer la conformité avec les valeurs VLEP et la pertinence des contrôles de l'exposition.

La surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 12.17.2016

Page 5 sur 9

Indicateur diphénylcarbazine

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

Utiliser un équipement anti-explosion.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans des pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Mesures générales d'hygiène :

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide clair et incolore
Odeur :	Acétone
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion / point de congélation :	-138.5 °F (-94.7 °C)
Point/intervalle d'ébullition :	132.89 °F (56.05 °C) 101.325 kPa
Point d'éclair :	-4.00 °F (-20.00 °C) Closed Cup, 0.00 °F (-17.78 °C) Closed Cup
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Inflammable
Limite d'explosion supérieure :	< 12.8%
Limite d'explosion inférieure :	> 2.6%
Pression de vapeur :	30.93 kPa at 25 °C
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	0.79 g/cm ³ estimated
Densité relative :	Non déterminé ou non disponible
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	-0,2
Température d'autoinflammation :	869 °F (465 °C)
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	0.32 mPa.s at 68 °F (20 °C)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 12.17.2016

Page 6 sur 9

Indicateur diphénylcarbazine

Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Conditions à éviter :

Chaleur excessive, source d'inflammation ou flammes.

Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Domages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Provoque une grave irritation des yeux

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Acétone	Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC) Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 12.17.2016

Page 7 sur 9

Indicateur diphénylcarbazine

la liste.

Programme national de toxicologie (PNT) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagenicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Peut causer la somnolence ou vertiges

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Acétone	Toxicité spécifique de l'organe cible, exposition unique - Peut causer de la somnolence ou du vertige

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Autres informations : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique (à long terme)

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistence et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 12.17.2016

Page 8 sur 9

Indicateur diphénylcarbazine

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	UN 1993
Nom d'expédition approprié UN	Liquide inflammable, N.S.A. (Solutions d'acétone)
Classe(s) de danger UN pour le transport	3 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	UN 1993
Nom d'expédition approprié UN	Liquide inflammable, N.S.A. (Solutions d'acétone)
Classe(s) de danger UN pour le transport	3 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	UN 1993
Nom d'expédition approprié UN	Liquide inflammable, N.S.A. (Solutions d'acétone)
Classe(s) de danger UN pour le transport	3 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 12.17.2016

Page 9 sur 9

Indicateur diphénylcarbazine

Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom en vrac

Aucun(e)

Type de navire

Aucun(e)

Catégorie de pollution

Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

140-22-7	1,5-Diphénylcarbazine	répertorié
67-64-1	Acétone	répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

NFPA : 1-3-0

HMIS : 1-3-0

Date de préparation initiale : 12.17.2016

Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit